



SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 24 septembre 2014 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 30 septembre 2014, à 19 h, sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

M. MERCIER a été désigné en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme JULIEN, M. RODET, M. VAREILLE, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom, respectivement à M. MERCIER, Mme BARRUCHE, M. DESTRUHAUT.

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MOIS D'AVRIL 2014**

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 4, 16 et 29 avril 2014 ont été approuvés par le Conseil municipal.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vœu du Conseil municipal de Limoges interpellant la Poste sur la distribution du courrier à Limoges

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. LOMBERTIE, MM. GUERIN, COINAUD, Mmes GLANDUS, DEBOURG, M. LEONIE, Mme GENTIL, M. VIROULAUD, Mme RIVET, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme VERCOUSTRE, M. UHLEN, Mme RAHMAOUI, Mmes STIEVENARD, DUPRE, SCHWAEDERLE, MM. BIENVENU, LAFOND, BRUTUS, CUBERTAFOND, Mme CHAMPION-GAUTHIER, MM. ADAMSKI, HANUS, LAGEDAMONT, Mmes PIQUET-LAVAIRE, MAURY, MINEL, M. JALBY, Mmes MAUGUIEN-SICARD, ROBERT, M. TOURE, Mme ROZETTE, MM. AMROUCHE, GALATEAU, Mmes GRESPIER, TREHET, ARAUJO DA COSTA, M. REY, Mme JULIEN, M. MERCIER, M. STOICHITA-PAPILIAN, Mme MARTY, M. GERARD.

Ont voté pour les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. RODET, Mme BARRUCHE, MM. VAREILLE, BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, BEAUBATIE, ROBERT-KERBRAT, MM. REILHAC, DESTRUHAUT, CHALANGEAS, ROTZLER.

**COMMUNICATION – SOCIETE APROVAL – PRESCRIPTIONS
COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATIVES POUR L'INSTALLATION DE TRI,
TRANSIT ET REGROUPEMENT DE DECHETS DANGEREUX ET NON
DANGEREUX EXPLOITES A LIMOGES, RUE BARTHELEMY THIMMONIER**

Par arrêté en date du 8 août 2014, M. le Préfet de la Haute-Vienne a prescrit à la société APROVAL des mesures complémentaires et modificatives pour l'exploitation de son installation de tri, transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux située rue Barthélémy Thimonnier.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

AMENDEMENT DU GROUPE LIMOGES TERRE DE GAUCHE AU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le groupe Limoges Terre de Gauche propose d'intégrer dans l'Article 5 du Règlement intérieur le paragraphe suivant :

« Compte tenu de la réduction du nombre des commissions générales préparatoires aux séances du Conseil municipal, le groupe « Limoges Terre de Gauche » demande, pour les groupes qui ne seront représentés que par un seul élu au sein des 3 nouvelles commissions, que l'élu mandaté puisse être accompagné d'un autre élu de son groupe ; celui-ci pourra prendre part aux débats mais ne pourra pas voter en commission.

En conséquence, le groupe « Limoges Terre de Gauche » demande que les trois commissions ne se tiennent pas de façon simultanée, sauf exception ou urgence ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dispositions de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux conseils municipaux des communes de 3.500 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Un nouveau document a été établi à cet effet, dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de chaque groupe du Conseil municipal.

Ce règlement, soumis à l'approbation du Conseil municipal, précise les modalités de préparation, tenue et déroulement des séances de l'Assemblée. Il comporte également des dispositions concernant la constitution des groupes, le droit d'expression des conseillers municipaux et la désignation des délégués dans les organismes extérieurs.

Le Conseil municipal adopte son nouveau règlement intérieur.

ADOPTÉ

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

CONSTITUTION DES COMMISSIONS GENERALES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres qui siégeront au sein de chacune des trois nouvelles commissions générales suivantes, chargées de l'examen des dossiers préalablement aux séances du Conseil municipal :

- Commission Finances et administration générale,
- Commission Développement de la Ville et cadre de vie,
- Commission Cohésion Sociale.

La délibération du 16 avril 2014 relative à la constitution des commissions générales du Conseil municipal est retirée.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DECISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PERSONNEL MUNICIPAL - RECRUTEMENTS - REMUNERATIONS -
CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE - TABLEAU
DES EMPLOIS BUDGETAIRES INTERMEDIAIRE - ARTICLES
D'HABILLEMENT - ATTRIBUTION DE MARCHES**

PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT DIVERS

Le Conseil municipal donne son accord à divers recrutements.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

M. Frédéric CHALANGEAS

Mme Sandrine ROTZLER

PERSONNEL COMMUNAL - AGENT CONTRACTUEL (REMUNERATION)

Le Conseil municipal actualise la rémunération d'un agent recruté à titre contractuel.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

M. Frédéric CHALANGEAS

Mme Sandrine ROTZLER

EMPLOIS ET REMUNERATIONS DES PERSONNELS CONTRACTUELS ARTISTIQUES, TECHNIQUES ET TECHNICO-ARTISTIQUES DE L'OPERA- THEATRE

Le Conseil municipal donne son accord à la mise à jour des conditions d'emplois et de rémunération des personnels artistiques, techniques et technico-artistiques de l'Opéra-Théâtre recrutés à titre contractuel pour la saison 2014-2015.

Cette actualisation se substitue à la précédente délibération, en date du 8 juillet dernier.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

La Ville de Limoges souhaite recourir aux contrats d'engagement de Service Civique, afin d'accueillir des volontaires dans les domaines relevant du champ d'intervention de la collectivité.

Ce dispositif, qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans révolus, leur offre la possibilité de s'engager, sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général, dans des domaines d'intervention reconnus prioritaires. Sont, à ce titre, concernés les domaines éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel.

Le jeune en Service Civique perçoit de l'Etat une indemnité mensuelle, fixée actuellement à 467,31 € net. Afin de couvrir, notamment, les frais d'alimentation ou de transport du jeune accueilli, la structure d'accueil sert une prestation complémentaire, dont le montant minimal s'établit à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit actuellement 106,31 €

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer les contrats d'engagement de Service Civique à intervenir dans les conditions prévues aux articles L120-1 et suivants du Code du Service National,
- fixe le montant de la prestation complémentaire versée par la collectivité à 106,31 €, soit 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique,
- autorise le Maire à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES INTERMEDIAIRE 2014

Le Conseil municipal approuve le Tableau des Emplois Budgétaires intermédiaire relatif au personnel communal, qui intègre les modifications liées à une évolution dans l'organisation des services, avec, notamment, la prise en compte des nouveaux effectifs de la Direction Prévention - Sécurité.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

**FOURNITURE D'ARTICLES D'HABILLEMENT POUR LA VILLE DE LIMOGES,
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LES
COMMUNES DE BOISSEUIL, COUZEIX, FEYTIAT, ISLE, LE VIGEN, PANAZOL,
RILHAC-RANCON, SAINT-GENCE, VERNEUIL-SUR-VIENNE ET VEYRAC -
APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DES MARCHES**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes de Boisseuil, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac, a lancé un appel d'offres ouvert en plusieurs lots, en vue de la fourniture d'articles d'habillement.

La commission d'appel d'offres, réunie les 7 juillet et 8 septembre 2014, a attribué :

- le lot n°1 « tee-shirts, sweat-shirt et polos », à la société SWEAT FRANCE,
- les lots n°5 « Costumes » et n°6 « Blazers et pantalons », à la société VÊTEMENTS TRAVAIL DIFFUSION.

Les lots n°2 « Tenues de travail haute visibilité », n°3 « Vêtements de travail en croisé coton » et n°4 « Vêtements de travail en tergal » ont été déclarés infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les fournisseurs précités, pour une durée d'un an.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE - ADHESION DE LA VILLE DE LIMOGES - CONVENTION

Depuis sa création, en 1967, la Ville de Limoges adhère à l'Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne.

Cette association, ouverte à tous les élus du Département, regroupe les 201 communes et la plupart des intercommunalités de la Haute-Vienne, avec, pour objectifs, la défense de leurs intérêts, la création de liens de solidarité entre les élus ainsi que leur protection.

Le Conseil municipal :

- confirme l'adhésion de la Ville de Limoges à l'Association des Maires et Elus du Département de la Haute-Vienne. Le montant de l'adhésion, pour 2014, s'élève à 26.991,68 €, soit 0,1907 € par habitant,
- autorise le Maire à signer, pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 1^{er} janvier 2015, une convention formalisant les relations entre les deux parties, précisant, notamment, les modalités de mise à disposition de moyens, en vue de faciliter le fonctionnement de l'association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXERCICE BUDGETAIRE 2014 - DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2014

Les décisions modificatives soumises à l'approbation du Conseil municipal, qui concernent le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges, des Pompes Funèbres, du Crématorium et du Golf municipal de Saint-Lazare, présentent les caractéristiques suivantes :

Budget Principal

Il s'agit de la deuxième décision modificative de l'exercice 2014.

Les dotations nouvelles en opérations réelles s'élèvent à 297.974 € pour la section de fonctionnement et 364.691 € pour la section d'investissement.

Des recettes de 1 023 726 € assurent le financement du fonctionnement et vont également abonder la « réserve de précaution » inscrite en dépenses imprévues, de 725 752 € supplémentaires.

En investissement, 57 791 € de recettes sont enregistrés. Une reprise de la ligne des dépenses imprévues d'un montant de 306 900 € est donc nécessaire à l'équilibre des nouvelles demandes.

Les dépenses de fonctionnement les plus significatives concernent :

- une participation de 150 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges Bellegarde destinée à maintenir l'exploitation de la ligne aérienne Limoges-Lyon,
- les activités et le personnel intermittent de l'Opéra-Théâtre : 92 974 €, qui lui seront intégralement reversés,
- une subvention de 30 000 € allouée à la Ligue du Limousin de Tennis pour l'organisation du tournoi féminin WTA au mois de novembre,
- des crédits supplémentaires pour les activités des clubs loisirs seniors : 25 000 €, compensés par les inscriptions.

Les principales dotations en matière de recettes proviennent :

- du Fonds de péréquation des ressources communales, reversé par Limoges Métropole : 902 141 €,
- du remboursement de frais avancés par l'Opéra-Théâtre : 92 974 €,
- de subventions : 20 500 € pour l'éducation musicale et le guichet habitat énergie,
- d'inscriptions complémentaires dans les clubs seniors : 8 111 €.

En investissement, les crédits nouveaux en dépenses concernent essentiellement :

- la reconstruction du Foyer Detaille à La Bastide pour 304 100 €,
- une acquisition de logiciels, qui sera refacturée à Limoges Métropole et au Centre Communal d'Action Sociale : 56 201 €,
- le versement d'une subvention de 1 800 € à la Bibliothèque Sonore de Limoges.

En recettes, figure le remboursement des logiciels indiqué ci-avant : 56 201 €.

Pour les budgets annexes, cette décision modificative concerne principalement la reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats dégagés sur l'exercice 2013.

Les points essentiels sont :

Budget annexe "Eau"

. moyens de financement globalisés (résultats 2013)	4 953 249 €
. besoins de financement restes à réaliser	1 311 484 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	1 439 765 €
. annulation emprunt d'équilibre.....	2 202 000 €

Budget annexe "Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville de Limoges"

. moyens de financement globalisés (résultats 2013)	177 968 €
. besoins de financement restes à réaliser	152 882 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	9 561 €
. annulation emprunt d'équilibre.....	15 525 €

Budget annexe "Pompes funèbres"

. moyens de financement globalisés (résultats 2013)	1 202 881 €
. besoins de financement restes à réaliser	86 243 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	1 033 238 €
. annulation emprunt d'équilibre.....	83 400 €

Budget annexe "Crématorium"

. moyens de financement globalisés (résultats 2013)	1 076 192 €
. besoins de financement restes à réaliser	0 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	160 692 €
. annulation emprunt d'équilibre.....	915 500 €

Budget annexe "Golf municipal de Saint-Lazare"

. moyens de financement globalisés (résultats 2013)	26 623 €
. besoins de financement restes à réaliser	3 830 €
. besoins de financement crédits nouveaux DM	19 543 €
. annulation emprunt d'équilibre.....	3 250 €

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
M. Frédéric CHALANGEAS

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE

DOM'AULIM - CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 24 RUE JULES VALLES A LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 251 372 € SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSEDES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 12673 DU 1ER AOUT 2014 - GARANTIE DE LA VILLE

Le Conseil municipal :

- accorde le garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 2 251 372 € souscrits par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de 24 logements locatifs sociaux, 24, rue Jules Vallès,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN

Mme Christine MARTY

M. Vincent GERARD

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**DOM'AULIM - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SITUES 33 ROUTE DE GROSSEREIX A LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT
TOTAL DE 1 700 435 € SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSEDES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 12553 DU 31 JUILLET 2014 - GARANTIE DE
LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 1 700 435 € souscrits par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de 14 logements locatifs sociaux, 33 route de Grossereix,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
M. Frédéric CHALANGEAS

**DOM'AULIM - CONSTRUCTION DE 13 PAVILLONS LOCATIFS SOCIAUX
SITUES RUE DE LA PERDRIX "COTE OUEST" A LIMOGES - EMPRUNTS D'UN
MONTANT TOTAL DE 1 358 176 € SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES
DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 11490 DU 9 JUILLET 2014 -
GARANTIE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 1 358 176 € souscrits par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de 13 pavillons locatifs sociaux, rue de la Perdrix « Coté Ouest »,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN

Mme Christine MARTY

M. Vincent GERARD

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**DOM'AULIM - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SITUES 13 RUE DE LA FIDELITE A LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT
TOTAL DE 550 852 € SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 12549 DU 31 JUILLET 2014 - GARANTIE DE
LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de trois emprunts d'un montant total de 550 852 € souscrits par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de 6 logements locatifs sociaux, 13, rue de la Fidélité,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN

Mme Christine MARTY

M. Vincent GERARD

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**DOM'AULIM - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
SITUES 157 AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A LIMOGES -
EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 161 399 € SOUSCRITSAUPRES DE LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR CONTRAT N° 12557 DU 31
JUILLET 2014 - GARANTIE DE LA VILLE**

Le Conseil municipal :

- accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 161 399 € souscrits par DOM'AULIM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de 4 logements locatifs sociaux, 157, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- autorise le Maire à signer la convention de garantie à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Alexandre STOICHITA-PAPILIAN
Mme Christine MARTY
M. Vincent GERARD

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
M. Frédéric CHALANGEAS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 11.034,00 €.

Le détail des subventions est consultable au Secrétariat du Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE LA VILLE DE LIMOGES AU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La Ville de Limoges, le Département de la Haute-Vienne, la Région Limousin et la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne sont membres du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges-Bellegarde et lui versent, à ce titre, une participation financière.

Le transport aérien connaît des changements structurels, qui, aujourd'hui, impactent fortement l'aéroport et amènent ainsi les collectivités territoriales à participer à l'exploitation des lignes aériennes, notamment intérieures, car nécessaires au développement économique et à l'attractivité de la Ville et de la Région.

Pour le maintien de la ligne Limoges-Lyon au premier trimestre 2014, la compagnie HOP ! a demandé une compensation d'un montant de 600.000 €, répartis entre les membres précités, dont 150.000 € à la charge de la Ville sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Un audit prospectif sur l'ensemble des lignes aériennes intégrant une réflexion sur la gouvernance et la gestion de l'aéroport doit, par ailleurs, être lancé.

Le Conseil municipal donne son accord au versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 150 000 € au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges-Bellegarde.

ADOPTÉ

Ont voté contre :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Frédéric CHALANGEAS

REHABILITATION DE LA CITE UNIVERSITAIRE DE LA BORIE - 4EME TRANCHE - PARTICIPATION DE LA VILLE DE LIMOGES

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) a engagé, en 2009, un programme de rénovation des quatre bâtiments de la Cité Universitaire de la Borie.

La Ville a participé, à hauteur de 151 000 €, au financement de la première tranche de travaux, correspondant au bâtiment C, réalisée en 2010, puis à hauteur de 150 000 € pour les deuxième et troisième tranches concernant respectivement les bâtiments B et D (bâtiment 1), achevées en 2011 puis 2014.

Le CROUS souhaite, à présent, procéder à la réalisation de la quatrième et dernière tranche de travaux concernant le bâtiment 2.

Le coût prévisionnel de cette quatrième tranche est évalué à 4.050.000 € TTC.

Le Conseil municipal :

- approuve la participation financière de la Ville au financement de cette quatrième tranche de travaux, à hauteur de 150.000 €,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec le CROUS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA PERIODE 2014-2017

La Caisse des Dépôts et Consignations, par ses activités de financement, de conseil et d'investisseur, est un partenaire privilégié de la Ville dans tous les secteurs du développement et de l'aménagement territorial, tels que l'habitat, le logement social et la rénovation urbaine, ou relatifs à des projets économiques, sociaux ou d'aménagement urbain.

Afin de poursuivre cette collaboration, il est proposé qu'un nouveau protocole de partenariat soit conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2014-2017, dont les axes d'intervention porteront notamment sur :

- le financement des investissements de long terme de la Ville en matière d'infrastructures, notamment de transports,
- le développement de l'économie locale et la compétitivité du territoire,
- le renforcement de la cohésion sociale par un soutien au Programme de Rénovation Urbaine et à la politique de la ville,
- la transition énergétique et écologique dans le domaine du logement social, l'efficacité énergétique des bâtiments publics et l'émergence des énergies renouvelables.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole de partenariat à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2014-2017.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Frédéric CHALANGEAS

**DIRECTION DE L'EAU - TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - ENTRETIEN DES RESEAUX ET
OUVRAGES PUBLICS D'EAU POTABLE - GROUPEMENTS DE
COMMANDES**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LIMOGES METROPOLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX NEUFS,
BRANCHEMENTS, EXTENSION ET MODIFICATION DE RESEAUX D'EAU
POTABLE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de branchements neufs, extension et modification du réseau d'eau potable sur le territoire communal ainsi que sur celui des communes desservies par la régie de l'eau de la Ville de Limoges.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum, ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LIMOGES METROPOLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LIMOGES METROPOLE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres en plusieurs lots lancé par Limoges Métropole au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée d'un an, renouvelable trois fois. Chaque membre du groupement s'assurera du suivi et de l'exécution comptable de ces marchés pour les prestations le concernant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET LE SYNDICAT DE TRANSPORT D'EAU POTABLE
DE L'OUEST DE LIMOGES (SYTEPOL) POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX ET
OUVRAGES PUBLICS D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES
EXTERIEURES**

Un nouveau marché doit être conclu afin d'assurer la continuité de l'entretien des réseaux d'eau potable sur le territoire des communes extérieures : Bonnac-la-Côte, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint-Jouvent, Thouron et Veyrac.

Des interventions ponctuelles doivent, par ailleurs, être envisagées sur les conduites et ouvrages du Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges, situés pour partie sur le territoire des communes de Couzeix, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Saint-Victurnien, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Junien, Saint-Martin-de-Jussac, Chaillac-sur-Vienne, Rochechouart et Cognac-La-Forêt.

A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges, confiant à la Ville la gestion de la procédure de consultation des entreprises qui sera mise en œuvre, à l'issue de laquelle un marché sera conclu, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de 70.000 € H.T. et maximum de 200.000 € H.T.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - CONVENTIONS AVEC LES
ETABLISSEMENTS DE SOINS - PART DES CHARGES DE
PERSONNEL DANS LE BUDGET ANNEXE**

**SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - CONVENTIONS POUR L'ELIMINATION
DES PIECES ANATOMIQUES AU CREMATORIUM DE LIMOGES**

Le décret n°97-1048 du 6 novembre 1997 fixe les règles d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.

Afin de prendre en compte l'évolution de la législation, le Conseil municipal :

- agréé le modèle de convention type pour l'élimination de pièces anatomiques au Crématorium de Limoges,
- autorise le Maire à signer les conventions, pour une durée de 5 ans, à intervenir à cet effet avec les établissements de soins concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES
FUNEBRES - QUOTE-PART DES CHARGES DE PERSONNEL DES CIMETIERES**

Le Conseil municipal décide de fixer à 1/15^{ème} la part des charges de personnel correspondant à l'exercice de la mission de service extérieur des pompes funèbres dans les cimetières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPERATIONS IMMOBILIERES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 9, RUE DU COLONEL IMFELD

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 22 m², en nature de trottoir, sise 9, rue du Colonel Imfeld, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES
11, RUE DU COLONEL IMFELD**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, de deux parcelles de terrain en nature de trottoir, d'une superficie respective d'environ 2 m² et 15 m², sises 11, rue du Colonel Imfeld, en vue de leur intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 23,
RUE DENIS PAPIN**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à usage de trottoir, d'une superficie d'environ 36 m², sise 23, rue Denis Papin, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES,
LIEUDIT "CHEZ FOURNIER"**

En vue de procéder à l'élargissement d'un chemin, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une emprise d'une superficie d'environ 700 m², à détacher d'une parcelle de plus grande importance sise au lieudit « Chez Fournier ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 20,
RUE DU BASSIN**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une superficie d'environ 11 m², sise 20, rue du Bassin, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES
127 A 133, AVENUE DU GENERAL LECLERC ET 6, RUE CLEMENT MAROT ET
APPARTENANT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 87**

En vue de leur intégration dans le domaine public de la voirie, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de l'Office Public de l'Habitat 87, de quatre parcelles de terrain, en nature de trottoir, sises 127 à 133 avenue du Général Leclerc, pour des superficies respectives de 58 m², 2 m², 1 m² et 6 rue Clément Marot, pour une superficie de 6 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES 7 A
9, RUE FONTAINE DE VANTEAUX ET APPARTENANT AU SYNDICAT DES
COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A LIMOGES 7 A 9, RUE
FONTAINE DE VANTEAUX**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès du Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis 7 à 9, rue Fontaine de Vanteaux, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir, d'une surface d'environ 109 m², sise à l'adresse précitée, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE - ACQUISITION
D'UN DROIT DE PASSAGE ET D'AQUEDUC ET D'UN DROIT D'OCCUPATION
TEMPORAIRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES, CHEMIN DES
FONTS SALADAS**

Afin d'améliorer la desserte en eau des quartiers ouest de Limoges, et, notamment, du secteur de Landouge, la Ville procèdera, prochainement, à la réalisation d'une canalisation d'eau potable reliant le réservoir de Bellegarde au réseau existant rue Frédéric Lagueny.

A cet effet, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc sur deux parcelles de terrain sises chemin des Fonts Saladas, portant sur des surfaces d'environ 290 m² et 114 m², ainsi que d'un droit d'occupation temporaire sur ces mêmes parcelles, pour des superficies approximatives de 990 m² et 333 m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE - ACQUISITION
D'UN DROIT DE PASSAGE ET D'AQUEDUC ET D'UN DROIT D'OCCUPATION
TEMPORAIRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES, CHEMIN DES
FONTS SALADAS ET APPARTENANT A MESDAMES FORT ET THARAUD**

Afin d'améliorer la desserte en eau des quartiers ouest de Limoges, et, notamment, du secteur de Landouge, la Ville procèdera, prochainement, à la réalisation d'une canalisation d'eau potable reliant le réservoir de Bellegarde au réseau existant rue Frédéric Lagueny.

A cet effet, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 150 m² et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 530 m², sur partie d'une parcelle de terrain sise chemin des Fonts Saladas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACQUISITION IMMOBILIERE - AMENAGEMENT DES BORDS DE VIENNE -
ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A LIMOGES 11 BIS, RUE DE LA FONT PINOT ET
APPARTENANT A L'ETAT**

Afin de pouvoir procéder à la réalisation d'un cheminement piéton, dans la dernière section des bords de Vienne restant à aménager sur la partie urbaine de Limoges, le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès de l'Etat, moyennant l'euro symbolique, d'un ensemble immobilier comprenant deux bâtiments voués à la démolition, d'une surface cadastrale d'environ 1.703 m², à détacher d'une parcelle sise 11 bis, rue de la Font Pinot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A
LIMOGES 97, RUE DES MONTARAUDS A L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL
KHMER**

Le Conseil municipal :

- autorise la cession, moyennant le prix global et forfaitaire de 100 000 €, à l'Association Centre Culturel Khmer, d'un pavillon d'environ 90 m², sis 97, rue des Montarauds, en vue de l'implantation d'un centre culturel,
- retire la délibération du 5 juin 2013 autorisant la cession, à l'association précitée, d'une parcelle de terrain sise avenue Georges Guingouin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPROPRIETE DULLIN-BEY - CESSION D'UN LOGEMENT

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 26 200 €, d'un appartement de type 3 et d'une cave situés 8, allée Charles Dullin, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « Copropriété Dullin-Bey ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE DE DROITS INDIVIS SUR QUATRE
PARCELLES DE TERRAIN SISES SUR LA COMMUNE DE NIEUL (HAUTE-
VIENNE), LIEUX-DITS "LA POITEVINE" ET "PUYMAUD SUD"**

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 365 €, des droits indivis de la Ville portant sur quatre parcelles de terrain, en nature de bois, taillis et landes, d'une surface totale de 6 208 m², sises sur la commune de Nieul, aux lieux-dits « La Poitevine » et « Puymaud Sud ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE SUR UNE
PARCELLE MUNICIPALE SISE A LIMOGES 23, RUE EDGAR QUINET -
CONVENTION AVEC ERDF**

Électricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'implanter une ligne électrique souterraine, sur une longueur de 23 mètres, sur une parcelle appartenant à la Ville sise 23, rue Edgar Quinet.

Le Conseil municipal :

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 20 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir, dans ce cadre, avec Électricité Réseau Distribution France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX EN VUE DE L'EXPLOITATION ET
DE LA GESTION D'UN CAFE-BAR LITTERAIRE DANS LA BIBLIOTHEQUE
FRANCOPHONE MULTIMEDIA - AVENANT N° 1**

Une convention a été conclue le 17 février 2014 entre la Ville et l'EURL FG Brasserie, concédant à cette dernière l'occupation de locaux pour l'exploitation et la gestion du café-bar littéraire de la Bibliothèque francophone multimédia, sis 32, rue François Mitterrand.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention susvisée prenant en compte de nouvelles modalités relatives au versement, à la Ville, de la redevance due pour la mise à disposition de ces locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES, IMPASSE DE LA RIBIERE -
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL
PAULMAX**

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer une convention avec la SARL PAULMAX, portant mise à sa disposition, moyennant la somme de 15 € par an de parcelles de terrain situées impasse de la Ribière, en vue de la réalisation d'un aménagement paysager,
- décide que la convention d'occupation du domaine public conclue le 9 janvier 2013 avec la société précitée sera résiliée.

ADOPTÉ

A voté contre :

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DU "MAS VERGNE" - PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Afin de répondre à la demande d'urbanisation croissante sur le secteur du « Mas Vergne » à Landouge, la Ville de Limoges a créé un Programme d'Aménagement d'Ensemble en vue de la réalisation des équipements nécessaires (voirie, réseaux) à l'accueil d'habitations et à l'urbanisation cohérente de ce secteur de la commune.

Ces travaux, ainsi que les acquisitions immobilières nécessaires, ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 27 octobre 2009, portant Déclaration d'Utilité Publique pour une durée de cinq ans.

Les travaux de voirie structurante et de réseaux n'ayant pas encore été réalisés, excepté la création d'un carrefour giratoire rue de Saint Gence, le Conseil municipal, afin de ne pas obérer la suite de cette opération, décide de solliciter, auprès de M. le Préfet de la Haute-Vienne, la prorogation, pour une durée de cinq années supplémentaires, de l'arrêté d'utilité publique du 27 octobre 2009 susvisé.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

SALLE MUNICIPALE DU VIGENAL - PARTICIPATIONS ANNEE 2015

Le Conseil municipal :

- fixe, comme suit, pour l'année 2015, le barème des participations aux charges de fonctionnement perçues auprès des utilisateurs de la salle municipale du Vigenal :

I – OCCUPATIONS PONCTUELLES (tarifs par utilisation)

	Grande salle		Scène	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Demi-journée (matin ou après midi)	15.00 euros	18.00 euros	9.17 euros	11.00 euros
Journée (matin et après-midi)	25.83 euros	31.00 euros	15.00 euros	18.00 euros
Soirée	31.67 euros	38.00 euros	18.33 euros	22.00 euros
Tarif horaire	8.33 euros	10.00 euros	5.00 euros	6.00 euros
Amende pour dépassement d'horaire	26.67 euros	32.00 euros	26.67 euros	32.00 euros

II – OCCUPATIONS REGULIERES (tarifs par an)

	Grande salle		Scène	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
Utilisation hebdomadaire (pour demi journée ou soirée)	326.67 euros	392.00 euros	118.33 euros	142.00 euros
Utilisation bi- hebdomadaire (pour demi journée ou soirée)	485.00 euros	582.00 euros	172.50 euros	207.00 euros
Utilisation bi- mensuelle (pour demi journée ou soirée)	149.17 euros	179.00 euros	54.17 euros	65.00 euros
Utilisation mensuelle (pour demi journée ou soirée)	75.00 euros	90.00 euros	27.50 euros	33.00 euros

- fixe à 818 €, pour l'année 2015, le montant de la participation annuelle aux charges de fonctionnement demandée aux occupants des bureaux privatifs du 1^{er} étage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE LEGRAND CONCERNANT
DES INSTALLATIONS DE TRANSFORMATION DE POLYMERES SUR LE SITE
SITUE A LIMOGES, RUE SISMONDI**

La Société LEGRAND a déposé, auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, une demande d'enregistrement concernant ses installations de transformation de polymères situées rue Sismondi, en zone de Magré.

Le dossier correspondant a été mis à la disposition du public du 1^{er} au 29 septembre 2014.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande, lesdites installations étant situées sur le territoire communal.

Après étude du dossier par les services municipaux, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à cette demande, sous réserve de la stricte observation des dispositions réglementaires visant à la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne la prévention des nuisances sonores ou olfactives, des émissions de poussières et de la pollution des eaux, du sol et de l'air.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ZAC DE MONTEVERT - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES PRESENTE PAR LA SELI POUR L'ANNEE 2013 - PREVISIONS 2014

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel 2013 ainsi que les prévisions 2014 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté de Monteverd » qui lui a été confiée.

L'aménagement de ce quartier a pour objectif de proposer une offre diversifiée de logements et d'accueillir, à terme, environ 250 logements sur 20 hectares, ainsi que d'aménager un parc reliant le centre bourg de Landouge par des sentiers piétonniers.

L'aménagement de la ZAC a permis de proposer à la vente 30 lots à bâtir à partir de 2006 et de réaliser, à compter de 2009, des travaux permettant l'ouverture d'une moyenne surface alimentaire et de sa galerie commerçante.

L'année 2013 a été marquée par la réalisation des travaux de finition de la voirie du secteur ouest ainsi que par la poursuite des travaux de réalisation, par Limoges Habitat, d'un programme de 51 logements sociaux à « haute performance énergétique », dont l'achèvement est prévu pour le second semestre 2014.

En 2013, les dépenses se sont élevées à 236.285,83 € H.T. Elles ont concerné la réalisation d'études et de travaux, ainsi que des frais de commercialisation et divers.

Les recettes, d'un montant de 298.476,81 €, proviennent de la cession de 12 lots aux sociétés BATIDUR et MAISONS LIMOUSINES.

L'année 2014 sera consacrée à la recherche de nouveaux prospects pour la réalisation d'opérations de petits collectifs ou de vente des terrains à bâtir en macro/lots.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2013 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération, ainsi que son bilan prévisionnel actualisé pour l'année 2014.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

ZAC DU QUARTIER SAINT LAZARE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES PRESENTE PAR LA SELI POUR L'ANNEE 2013 - PREVISIONS 2014

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel 2013 ainsi que les prévisions 2014 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté du quartier Saint Lazare » qui lui a été confiée.

Cette opération, outre l'installation de la clinique Chénieux, a permis de développer deux zones d'habitat individuel et collectif structurées par des espaces publics, jardins familiaux, espaces de jeux et sentiers piétonniers.

Concernant l'année 2013, des négociations ont été entreprises avec un opérateur pour la cession du dernier tènement foncier de la ZAC dit « îlot Simmonet » qui pourrait accueillir 75 logements.

Les dépenses se sont élevées à 8.319,46 € H.T. Elles ont concerné la réalisation d'études et de travaux ainsi que des frais de commercialisation et divers.

L'année 2014 ne devrait pas générer de recettes nouvelles et les dépenses devraient s'élever à un total de 12.000 € H.T. environ, réparties entre des travaux, frais financiers et divers.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel 2013 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération, ainsi que son bilan prévisionnel actualisé pour l'année 2014.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES PRESENTE PAR LA SELI POUR L'ANNEE 2013 - PREVISIONS 2014

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel 2013 ainsi que les prévisions 2014 concernant l'opération « Renouvellement urbain du centre-ville » qui lui a été confiée.

Cette opération vise à la redynamisation du centre-ville à travers la mise en œuvre d'actions sur l'habitat, le patrimoine, le commerce et l'aménagement.

Ainsi, l'année 2013 a été consacrée à la poursuite des efforts en matière d'habitat et de réhabilitation d'immeubles.

A ce titre et dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), 12 immeubles totalisant 20 logements ont vu leur réhabilitation s'achever. Sur l'année 2014, la réhabilitation d'une dizaine de logements est envisagée.

Sur les 160 immeubles situés dans le Périmètre de Restauration Immobilière, 95 ont vu leurs travaux de réhabilitation menés à bien ou sont en cours de restauration, ce qui représente depuis le début de l'opération un total de 164 logements traités.

Deux procédures d'expropriation ont également été mises en place sur deux immeubles sis 30 et 32, rue Elie Berthet.

S'agissant du volet patrimonial, la réalisation de 104 ravalements de façades et de 16 devantures commerciales a été engagée sur l'année 2013. Sur l'année 2014, 80 nouvelles façades devraient être restaurées.

Concernant le volet communication / animation et outre les opérations habituelles de cœur de Limoges, le 10^{ème} anniversaire du renouvellement urbain du centre-ville a été fêté en 2013 avec, notamment, une exposition photographique grand format.

Le plan d'actions 2014 reprendra les rendez-vous annuels, tels que Cœur de Limoges fête le printemps, la Grande Braderie, le rendez-vous des Sports et de la Culture et les animations de Noël.

Sur l'année 2013, 907.240,88 € en dépenses et 1.235.180,55 € en recettes ont été enregistrés sur cette opération.

Pour l'année 2014, il est prévu 1.119.525 € TTC en dépenses et 653.000 € TTC en recettes, incluant la participation de la collectivité à hauteur de 626.000 €.

Le Conseil municipal :

- approuve le compte rendu annuel 2013 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération, ainsi que son bilan prévisionnel actualisé pour l'année 2014,
- autorise le versement de la participation sollicitée auprès de la Ville.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

Mme Sandrine ROTZLER

**CONVENTION RELATIVE A LA REUTILISATION DES INFORMATIONS
FIGURANT DANS LES LISTES DE RESULTATS D'EXAMENS DU RECTORAT
PAR LA VILLE DE LIMOGES**

La Ville organisera, dans le courant du dernier trimestre 2014, une réception à l'Hôtel de Ville au cours de laquelle les bacheliers résidant à Limoges, qui ont obtenu leur baccalauréat avec mention très bien, seront récompensés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, à cet effet, une convention avec le Rectorat, définissant les conditions d'utilisation de données à caractère personnel pouvant être utilisées par les agents habilités des collectivités territoriales participant au service public de l'éducation pour la remise de récompenses.

La Ville, en application des dispositions de la loi du 6 janvier 1978, a, par ailleurs, procédé aux formalités nécessaires de déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
Mme Sandrine ROTZLER

**ENFANCE ET JEUNESSE - ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT DE BEAUBLANC - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
- CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE LA HAUTE-VIENNE**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE BEAUBLANC -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-
VIENNE**

Depuis le 4 septembre 2013, un accueil de loisirs municipal destiné aux enfants de 3 à 17 ans, fonctionne les mercredis après-midi et pendant les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël), sur le site de Beaublanc.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, qui soutient le développement de l'offre d'accueil sans hébergement extrascolaire, envisage de participer au financement de cet accueil de loisirs, par l'attribution d'une prestation de service.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, afin de préciser les modalités de versement de sa participation pour la période allant du 3 septembre 2014 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE EN VUE DE LA
TRANSMISSION DE DONNEES STATISTIQUES**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne accompagne le développement des activités mises en œuvre par la Ville de Limoges en faveur de la petite enfance et des jeunes.

Ce partenariat s'est traduit par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse, ce qui représente pour la Ville de Limoges l'attribution, par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, d'un financement annuel de près de 1 200 000 €.

Afin de faciliter l'évaluation des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse et de préparer son renouvellement pour la période 2014-2017, cet organisme propose de communiquer à la Ville des informations statistiques concernant la période 2010-2013.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, précisant, notamment, diverses modalités relatives à l'utilisation des données transmises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ETABLISSEMENTS CULTURELS DE LA VILLE - ORGANISATION
DE MANIFESTATIONS - TARIFICATIONS - DONS D'ARCHIVES -
ATTRIBUTION DE MARCHES - AVENANT**

**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - ORGANISATION DU
COLLOQUE INTERNATIONAL "CENTENAIRE D'EMMANUEL ROBLÈS" LES 7
ET 8 NOVEMBRE 2014**

Les 7 et 8 novembre prochains, la Bibliothèque francophone multimédia organisera un colloque autour de l'oeuvre d'Emmanuel Roblès, écrivain contemporain d'Albert Camus et du libraire algérois Edmond Charlot, dont elle conserve les archives et la correspondance.

La responsabilité scientifique du colloque sera confiée au professeur Guy Dugas, de l'Institut de Recherche Intersite d'Études Culturelles de l'Université de Montpellier, spécialiste d'Emmanuel Roblès.

Parallèlement, des lectures de textes d'Emmanuel Roblès seront données pour le grand public et une exposition du fonds de l'auteur conservé à la Bfm sera organisée.

Le coût prévisionnel, pour la Ville, de cet événement est estimé à 5.550 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de tout autre organisme susceptible de soutenir cette manifestation,
- à signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires institutionnels ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - DEMANDE DE
SUBVENTIONS DE L'ETAT POUR L'EQUIPEMENT DE LA NOUVELLE
BIBLIOTHEQUE DE L'AURENCE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'équipement de la nouvelle bibliothèque de l'Aurence, au titre du concours particulier « bibliothèques municipales » de la Dotation Générale de Décentralisation, pour les dépenses et les montants ci-après :

- mobilier, à hauteur de 30 %, soit 110 000 €, sur un coût estimé à 330 000 €,
- matériel informatique, à hauteur de 25 %, soit 20 000 €, sur un coût estimé à 80.000 €,
- réalisation des acquisitions de la première année, 50 000 €, soit environ 50 %, sur une enveloppe de 102.500 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'OUVRAGES ET AUTRES SUPPORTS CULTURELS POUR LA
VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE, LA CAISSE DES ÉCOLES ET LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION DE MARCHES**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, a lancé un appel d'offres ouvert en 8 lots, pour la fourniture d'ouvrages et autres supports culturels.

La commission d'appel d'offres, réunie les 7 juillet et 15 septembre 2014, a attribué :

- le lot n°1 : « Livres fictions et documentaires adultes », à la société PAGE ET PLUME,
- le lot n°2 : « Bandes dessinées adultes et jeunesse », à la société PAGE ET PLUME,
- le lot n°3 : « Ouvrages à caractère régional », à la société PAGE ET PLUME,
- le lot n°4 : « Livres fictions et documentaires jeunesse », à la société REV'EN PAGES,
- le lot n°5 : « Livres reliés », à la société RENOV'LIVRES,
- le lot n°6 : « Documents sonores jazz rock musique de film, divers... », à la société RDM VIDEO,
- le lot n°8 : « Manuels scolaires », à la société ANECDOTES.

Le lot n° 7 « Documents sonores à caractère régional » a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum, ni maximum, à intervenir avec les sociétés précitées, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVECHE - TARIFICATIONS
DIVERSES**

Le Conseil municipal :

- approuve le maintien de la gratuité pour l'accès aux collections permanentes du Musée des Beaux-Arts,
- adopte, comme suit, la tarification des différentes prestations, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 :

**GRILLE TARIFAIRE DU MUSEE DES BEAUX-ARTS
A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2015**

MEDIATION ET PROGRAMMATION CULTURELLE	
ACTIVITES DE MEDIATION POUR INDIVIDUELS	
Tarif normal	5,50 €
Tarif réduit	3,50 €
Tarif activités familles (Folio...)	3,50 €
VISITES INDIVIDUELS "RENC'ART"	
Tarif normal	2,00 €
Tarif réduit	1,50 €
ABONNEMENT POUR 7 VISTES "RENC'ART"	
Tarif normal	10,00 €
Tarif réduit	8,00 €
PROGRAMMATION CULTURELLE	
Prestations inférieures à 30 minutes	2,00 €
Prestations de 30 minutes à 1 heure	3,50 €
Prestations supérieures à 1 heure	5,50 €
ACTIVITES DE MEDIATION POUR GROUPES	
Adultes	
de 10 à 20 personnes	4,00 €
au delà de 20 personnes	3,50 €
Jeune public non scolaires, scolaires 2nd degré, scolaires 1er degré hors cadre des réservations de septembre	
de 10 à 20 personnes	2,70 €
au delà de 20 personnes	2,20 €
groupes d'enfants dépendant d'une structure municipale (centre de loisirs du Mas Eloi ...)	gratuit
Groupes scolaires du 1er degré	
groupes constitués à l'initiative de structures à vocation sociale	2,00 €
Publics handicapés	
groupes constitués quel que soit le nombre de participants	2,70 €
ACTIVITE "Fête ton anniversaire au musée"	
Enfants à partir de 6 ans pour les groupes de 6 enfants minimum (tarifié au nombre réel d'enfants et un minimum de 6 participants)	9,00 €
STAGES ENFANTS	
Habitant de Limoges	2,50
Hors Limoges	3,00

AUTRES	
Accompagnateurs groupes jeune public, scolaires et publics handicapés	gratuit
Conférence hors les murs	65,00 €
Droit de parole pour les médiateurs hors musée BAL ou OTL (Forfait par visite)	20,00 €
EXPOSITION TEMPORAIRE	
Tarification déterminée au cas par cas en fonction du coût de revient de l'exposition	
PRODUITS BOUTIQUE	
clé usb	14,00 €
bloc post it	3,20 €
marque-page	1,60 €
magnet	1,10 €
crayon bois	0,60 €
carnet de BAL	1,60 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MUSEE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVECHE - CONVENTION AVEC LE
RECTORAT (D.A.A.C.) - ANNEES SCOLAIRES 2014-2015 ET 2015-2016**

Une convention a été conclue pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 entre la Ville et le Rectorat pour l'organisation, au Musée des Beaux-Arts, d'actions éducatives en direction des collèges et des lycées.

Dans ce cadre, un enseignant est mis à disposition du musée, notamment pour assister les enseignants du secondaire dans la préparation de séquences pédagogiques et leur proposer des supports d'activité sur des thèmes variés, en relation avec leurs programmes.

Compte tenu de l'intérêt de ce partenariat, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Rectorat, en vue de son renouvellement pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DE LA RESISTANCE - CONCEPTION D'UNE EXPOSITION SUR L'ART ET L'INDUSTRIE A LIMOGES PENDANT LA GRANDE GUERRE

A l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, le Musée de la Résistance de Limoges organisera, de février à août 2015, une exposition sur l'art et l'industrie à Limoges pendant la Grande Guerre.

Cette exposition, qui consacre la Ville de Limoges en qualité de foyer national essentiel des arts à cette période, montrera comment la ville industrielle céramique et ses créateurs se sont inscrits dans les ruptures artistiques liées au premier conflit mondial et quelles modifications la Grande Guerre a entraîné pour l'industrie de la porcelaine.

A cet effet, le Musée de la Résistance empruntera une sélection d'œuvres photographiques, picturales, sculpturales, céramiques et graphiques à de grands musées nationaux ainsi qu'à des collectionneurs privés français et étrangers.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats de prêt et les conventions à intervenir avec les différents prestataires et partenaires pour la réalisation de cette exposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUSEE DE LA RESISTANCE - CONCEPTION D'UNE EXPOSITION SUR LE FEU NUCLEAIRE

Dans le cadre de la commémoration du 70^{ème} anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, le Musée de la Résistance présentera, fin 2015 - début 2016, une exposition retraçant cette tragédie, illustrée de photographies, mais aussi d'objets mis à disposition par le Mémorial de la paix d'Hiroshima et le Nagasaki Atomicbomb.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à intervenir pour le prêt d'objets ainsi que toute convention nécessaire pour l'organisation de cette exposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2014-2015

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles, afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, les animations suivantes sont prévues pour l'année scolaire 2014/2015 :

I- Concert de l'UNICEF :

Un concert sera organisé au Conservatoire, dans le cadre des 25 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

II- Partenariat avec le festival JAZZ Eclats d'Email Edition :

Dans le cadre de la programmation du festival, prévu du 14 au 23 novembre 2014, les élèves du Conservatoire participeront, le 15 novembre, à une classe de maître orchestrée par un quintet spécialiste de jazz. Cette journée sera clôturée par un concert.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir pour la mise en œuvre de cette programmation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2014-2015 - COLLABORATIONS
DANS LE CADRE DE DIVERSES MANIFESTATIONS**

Dans le cadre de la programmation des Centres Culturels Municipaux, la Ville est amenée à collaborer avec diverses associations et structures pour la coréalisation de spectacles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures concernées pour l'organisation de différentes manifestations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - COLLABORATIONS DANS LE CADRE DES ATELIERS ET STAGES - SAISON 2014-2015

Afin d'étendre l'offre de stages et ateliers proposés par les Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2014-2015, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des conventions de partenariat avec :

- l'association PePau, pour l'organisation :
 - d'un stage « Présence's » à destination d'un groupe de danseurs amateurs issus de la région Limousin,
 - de sessions de stages auprès des lycéens et des étudiants,
 - de l'opération « Danse à l'école », en direction des écoles élémentaires. Dans ce cadre, les élèves de huit classes de la région pourront aborder la danse sous différents aspects (danse classique, contemporaine, indienne, flamenco...). Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la Scène Conventionnée pour la Danse, sera co-réalisée avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Limousin),

- la SARL Coopérative « Maison de l'Email » pour l'organisation de stages et ateliers autour de l'email.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ABONNEMENTS DES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX ET AUTRES LIEUX CULTURELS - SAISON 2014-2015

Dans le cadre des campagnes d'abonnement des Centres Culturels Municipaux, il est envisagé d'établir des partenariats avec différentes structures culturelles telles que le Théâtre de l'Union, « la Mégisserie » à Saint-Junien et le Centre Culturel Yves Furet à La Souterraine...

Ainsi, les abonnés des Centres Culturels Municipaux bénéficieront d'un tarif préférentiel dans ces autres lieux et, par voie de réciprocité, les abonnés de ces structures se verront accorder un tarif réduit pour les spectacles produits par les Centres Culturels, soit 20 € pour les spectacles de la grille A et 15 € pour ceux de la grille B.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les structures culturelles concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DON D'ARCHIVES DE MADAME MARIE-CLAUDE FONT

Mme Marie-Claude FONT a proposé de faire don à la Ville d'archives personnelles de son père, M. Gilbert FONT, ancien adjoint au Maire de Limoges pendant plus de 40 ans, en charge du patrimoine, de l'urbanisme et des espaces verts.

Compte tenu de l'intérêt de ce fonds, composé essentiellement de bibliothèque historique sur Limoges et de dossiers de revue de presse sur l'actualité locale et nationale, le Conseil municipal :

- décide d'accepter ce don,
- autorise l'inscription de ce fonds sur les inventaires des Archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DON D'ARCHIVES DE MADAME DANIELE SOURY MC CANN

Mme Danièle SOURY Mc CANN a proposé de faire don à la Ville d'exemplaires de la revue hebdomadaire « Le Miroir » datant de 1914 à 1919.

Compte tenu de l'intérêt de ce fonds, qui pourra, de plus, être valorisé dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, le Conseil municipal :

- décide d'accepter ce don,
- autorise l'inscription de ce fonds sur les inventaires des Archives municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SCENIQUES ET D'UNE
TRIBUNE TELESCOPIQUE DANS LES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX ET
A L'OPERA-THEATRE - AVENANT N°1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA
SOCIETE AMG-FECHOZ**

Le marché à bons de commande conclu avec la société AMG-FECHOZ pour la maintenance et l'entretien des équipements scéniques et d'une tribune télescopique dans les Centres Culturels Municipaux et à l'Opéra-Théâtre arrivera à échéance le 1^{er} novembre prochain.

Afin d'assurer la continuité de ces prestations, dans l'attente de l'aboutissement de la procédure qui sera mise en œuvre pour la conclusion d'un nouveau marché, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché susvisé, prolongeant sa durée pour une période de six mois, soit jusqu'au 1^{er} mai 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - FOIRE DES CERAMIQUES DE JINGDEZHEN - SIGNATURE DE CONVENTIONS

FOIRE INTERNATIONALE DES CERAMIQUES DE JINGDEZHEN - PROJET DE STAND COMMUN UNIC

La Ville de Limoges, ainsi que certains de ses partenaires au sein du réseau européen UNIC, notamment les villes de Delft aux Pays-Bas et Faenza en Italie, ont développé des relations avec la ville chinoise de Jingdezhen, qui organise, chaque année, une Foire Internationale des Céramiques, à laquelle Limoges a participé en 2006 puis de 2009 à 2013.

Afin d'accroître la visibilité des partenaires européens, il est envisagé que, pour l'édition 2014 de la Foire des Céramiques de Jingdezhen, la Ville de Limoges, ainsi que ses partenaires précités au sein du réseau UNIC, soient représentés, comme en 2013, sur un stand commun.

Ce projet, dont le montant global est estimé à 20.000 €, sera cofinancé à hauteur de 50 % par l'association UNIC et de 25 % par la Ville de Delft qui, en raison de son expertise liée à une présence répétée sur la manifestation, assurera le pilotage de cette opération.

La participation de la Ville s'élèvera à 2.500 €, auxquels s'ajouteront les frais de transport des pièces réalisées par des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges, dont le montant est estimé à 1.500 €.

Le Conseil municipal :

- 1) donne son accord à la réalisation, pour 2014, d'un stand de représentation commune des partenaires précités du réseau UNIC à la Foire de Jingdezhen,
- 2) autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, dans ce cadre, avec la Ville de Delft et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION D'UTILISATION DE DROITS D'AUTEUR

Dans le prolongement de son stage de master I « Valorisation du patrimoine », réalisé au sein du service Ville d'Art et d'Histoire, Mlle Mathilde OLIVIER a conçu et réalisé un ensemble de dessins pour illustrer les livrets d'un jeu de piste, créé par le service et intitulé « Cap sur la Cité », qui permet une découverte ludique du quartier de la Cathédrale.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec Mlle Mathilde OLIVIER permettant l'utilisation gracieuse, par la Ville, de ses dessins, représentant des personnages, des paysages urbains et des scènes de vie à l'époque médiévale.

Outre l'illustration du jeu de piste précité, la Ville pourra également les faire figurer sur d'autres supports valorisant le quartier de la Cathédrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORT - SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS - MANIFESTATIONS - PATRIMOINE SPORTIF - SIGNATURE DE CONVENTIONS

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA SASP LIMOGES CSP

Le Limoges CSP a brillamment remporté le Championnat de Pro A 2013/2014. Avec ce 10^{ème} titre national, qui replace le club limougeaud à un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 14 ans, celui-ci s'est, également, qualifié pour la plus grande compétition européenne, l'Euroleague, qu'il a déjà remportée en 1993.

Au titre de partenaire privilégié du club, la Ville entend aider le Limoges CSP à évoluer dans les différentes compétitions sportives où il est engagé, mais aussi à jouer un rôle d'animation et d'éducation dans la commune et de vecteur de dynamisme et de développement économique.

A cet effet, le Conseil municipal :

- approuve la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la SASP Limoges CSP pour la saison 2014/2015, dans le cadre d'un plan de soutien triennal visant à permettre au club de développer son projet sportif,
- fixe le montant de la subvention allouée, dans ce cadre, au Limoges CSP à 1.600.000 € pour la saison 2014/2015.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT - AVENANT A LA
CONVENTION CONCLUE ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA LIGUE DE
TENNIS DU LIMOUSIN RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'OPEN DE TENNIS
WTA GDF SUEZ DE LIMOGES**

Le Conseil municipal, par délibération en date du 29 avril 2014, a autorisé le Maire à signer une convention avec la Ligue de Tennis du Limousin, prévoyant, notamment, le versement d'une subvention à cet organisme pour l'organisation, du 3 au 9 novembre prochains, de l'Open de Tennis WTA GDF Suez de Limoges, au Palais des Sports de Beaublanc.

Les espaces réceptifs du Stade d'Honneur de Beaublanc ne pouvant être utilisés comme prévus initialement en raison d'un retard de livraison, la Ligue de Tennis du Limousin doit procéder à l'aménagement d'un espace réceptif provisoire au sein du Parc des Sports de Beaublanc.

Afin de prendre en compte le surcoût lié à cette installation, le Conseil municipal :

- décide d'attribuer à la Ligue de Tennis du Limousin une aide complémentaire exceptionnelle de 30.000 €, portant le montant global de la subvention susvisée à 257.000 €,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet à la convention conclue entre la Ville et la Ligue de Tennis du Limousin.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
M. Frédéric CHALANGEAS

**ANIMATION NAUTIQUE DU DIMANCHE APRES-MIDI A LA PISCINE DE
BEAUBREUIL - CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE
NATATION ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Depuis plusieurs années, une animation est organisée le dimanche après-midi à la piscine municipale de Beaubreuil, afin de permettre aux enfants des quartiers de Beaubreuil, La Bastide et de Beaune-les-Mines de découvrir diverses activités nautiques encadrées par des éducateurs des clubs de natation et des agents municipaux.

Pour la saison 2014-2015, le Conseil municipal :

- décide de reconduire cette opération, en collaboration avec le Comité Départemental de Natation et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- attribue, à cet effet, une subvention de 2.500 € au Comité Départemental de Natation,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec les partenaires précités.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

PALAIS DES SPORTS - CONCESSION DU DROIT D'AFFICHAGE

La convention de concession du droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports, conclue avec la société LIMOGES CSP S.A.S.P., est arrivée à expiration.

Le Conseil municipal :

- décide la conclusion, pour la saison 2014-2015, d'une nouvelle convention concédant à la société LIMOGES CSP S.A.S.P. le droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports,
- autorise le Maire à signer cette convention,
- adopte le cahier des charges annexé à cette convention.

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

PATRIMOINE SPORTIF MUNICIPAL

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Limoges met à disposition des associations et organismes locaux les équipements sportifs dont elle est propriétaire. Les utilisateurs peuvent bénéficier de créneaux d'entraînement ainsi que de plages horaires pour les stages, rencontres sportives, compétitions...

Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit pour les associations et organismes participant à des missions de service public, les utilisateurs étant cependant tenus de souscrire des polices d'assurance pour couvrir leur responsabilité civile du fait de leurs activités et de leur présence dans les équipements.

Il y a lieu d'intégrer à la liste des équipements concernés le dojo et la salle d'haltérophilie situés avenue Locarno.

En conséquence, le Conseil municipal :

- décide la mise à disposition, à titre gratuit, des équipements sportifs figurant sur la liste ci-après, dans les conditions définies ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents utilisateurs, fixant les droits et obligations de chacune des parties.

TERRAINS	GYMNASES
Parc des Sports de Beaublanc	Salle Municipale des Sœurs de la Rivière
Terrain de La Bastide	Raynaud
Terrains de Landouge	Calmette
Terrains de l'Auzette	Bellevue
Centre Sportif Municipal de Saint-Lazare	La Bastide
Terrains du Val de l'Aurence	Jean Macé
Terrain du Vigenal	Léon Blum
Terrain des Rochilloux	Les Casseaux
Terrain des Montarauds	Jean Le Bail
Terrain de Montjovis	Sainte-Claire
Terrain du Roussillon	La Brégère
Terrains de Beaune-les-Mines	Les Portes-Ferrées
Terrains du Puy Las Rodas	Petit-Beaubreuil
Complexe sportif de La Basse	Haut-Beaubreuil
Terrains de La Déliade	Landouge
Skate-park du Bas-Fargeas	Faugeras
Piste de bicross de L'Aurence	Beaune-les-Mines
Piste de bicross des Rochilloux	Les Clauds
Mur d'escalade des bords de Vienne	Descartes
Terrains de Buxerolles	Chantelaube
Stade d'athlétisme de Beaublanc	Dojo municipal et salle d'escrime
	Stand de tir de Beaune-les-Mines
	Palais des Sports de Beaublanc
	Gymnase Grellet
	Gymnase de Buxerolles
	Dojo avenue Locarno
	Salle d'haltérophilie avenue Locarno

Base Nautique Municipale	
PISCINES	GOLF MUNICIPAL
Beaublanc Saint-Lazare Casseaux Beaubreuil	Saint-Lazare

ADOPTÉ

Se sont abstenus :

M. Gilbert BERNARD

Mme Danielle SOURY

M. Frédéric CHALANGEAS

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS
FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES AUX DIVERSES STRUCTURES -
ANNEE 2014 - PARTICIPATION FINANCIERE A L'ACCOMPAGNEMENT
SCOLAIRE 2013-2014**

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville de Limoges au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2014.

D'autres dossiers peuvent, néanmoins, faire l'objet de financements en cours d'année.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville attribuera des participations complémentaires, conformément au tableau ci-après, pour un montant global de 53.030 € se décomposant comme suit :

- 48.950 € correspondant au solde de l'aide financière versée à dix associations porteuses d'actions d'accompagnement à la scolarité sur l'année 2013/2014,

- 4.080 € de subventions exceptionnelles à l'association Mixcités, afin de renforcer sa position de « Centre ressources » au profit des clubs de football des quartiers prioritaires, et aux collèges Ronsard et Calmette, pour soutenir leurs projets de promotion de la santé.

Actions d'accompagnement à la scolarité - solde des actions 2013/2014		
STRUCTURE	NOMBRE ACTIONS REALISEES	SOLDE en €
Le Chapeau Magique	6 actions	5 187
Centre d'Animation des Portes Ferrées	7 actions	7 000
Association Aurence Loisirs Jeunesse	8 actions	7 931
Association Loisirs Intégration Sociale	6 actions	6 000
Vigenal Initiatives Tremplin d'Animation et de Loisirs	4 actions	3 532
Confédération Syndicale des Familles	10 actions	9 000
B58	2 actions	2 000
Beaubreuil Aides Périscolaires	7 actions	8 000
Fédération des Œuvres Laïques	1 action Anatole France - spécificité enfant mal et non francophone	300
ARCHES	2 actions	Pas de solde
TOTAL CLAS	53 actions	48 950

Aides exceptionnelles		
STRUCTURE	ACTION	PARTICIPATION en €
Mixités	Soutien aux interventions sur les quartiers prioritaires	4 000
Collège Ronsard (Bastide)	Mise en place d'un spectacle interactif autour des comportements à risques	30
Collège Calmette (Val de l'Aurence)	Mise en place d'un spectacle interactif autour des comportements à risques	50
TOTAL		53 030

- arrête les modalités de versement de ces subventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES SOCIALES - SOUTIEN AUX EMPLOIS D'AVENIR -
JARDINS FAMILIAUX - COLIS DE NOËL - CONVENTIONS -
AVENANT - ATTRIBUTION DE MARCHE**

**SOUTIEN AU DEPLOIEMENT DES EMPLOIS D'AVENIR - ATTRIBUTION
D'AIDES FINANCIERES AUX STRUCTURES EMPLOYEURS**

Afin d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés, la Ville a décidé de s'engager dans le dispositif des emplois d'avenir.

A ce titre, et à l'issue d'un appel à projets visant à soutenir financièrement les structures qui souhaitent recruter des jeunes, issus, notamment, des zones urbaines sensibles de Limoges, le Conseil municipal :

- décide que la Ville apportera son aide financière pour 10 recrutements, à hauteur de 5.000 € par recrutement. Cette participation sera versée aux structures et associations concernées en deux temps (un acompte de 50 % à l'embauche et le solde à la fin de la première année de contrat) et pourra être reconduite à deux reprises maximum, suivant la durée du contrat,
- autorise le Maire à signer les conventions de financement à intervenir dans ce cadre.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été conclue avec l'Association Travail Occasionnel Services (ATOS), précisant les modalités de mise à disposition de personnels au sein des services de la Ville, ainsi que le niveau d'engagement financier de la collectivité, par recrutement.

L'association prévoyant de recruter deux jeunes supplémentaires, pour l'année 2015, le Conseil municipal décide d'attribuer, en deux fois, une aide d'un montant de 20 185 €. Un premier acompte de 10 092,50 € sera versé à l'embauche, pour ces deux recrutements, et le solde à la fin de la première année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION ET DE
GESTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET L'ASSOCIATION DES JARDINS
FAMILIAUX DE LA BASTIDE - MODIFICATION DE LA SUPERFICIE TOTALE
DES TERRAINS**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention de gestion conclue avec l'association des Jardins Familiaux de La Bastide, actualisant la superficie des terrains mis à sa disposition, qui s'établit à 12 000 m², soit 60 parcelles en nature de jardin de 200 m² chacune, et fixant à 2.760 € la redevance annuelle due à la Ville.

ADOPTÉ

A voté contre :

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

DISPOSITIF "PASSEURS D'IMAGES" - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC "BRIVE MEDIA CULTURE"

Depuis plusieurs années, la Ville reconduit l'opération « Passeurs d'Images », initiée par le Centre National de la Cinématographie.

Dans le cadre de ce dispositif, dont la coordination régionale est assurée par l'association « Brive Média Culture », plusieurs interventions sont proposées : séances de cinéma en plein air, tarification privilégiée pour l'accès au cinéma, ateliers de pratique autour de l'image pour les associations des quartiers.

Ainsi, en 2014, six séances de cinéma en plein air ont été organisées dans les quartiers du Val de l'Aurence, du Mas-Neuf, de La Bastide, du Vigenal, des Portes Ferrées et de Beaubreuil.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Limoges et l'association « Brive Média Culture », afin de préciser leurs missions respectives dans le cadre de cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE COLIS DE NOËL 2014 - APPEL D'OFFRES OUVERT -
ATTRIBUTION DE MARCHE**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture des colis de Noël qui seront distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus résidant sur la commune de Limoges.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 1^{er} et 15 septembre 2014, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société P.J.V., sans montant minimum, ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE 2012-2018 - OBJECTIFS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au dernier inventaire 2013, communiqué par la Préfecture, la Ville de Limoges, qui dispose de 27,93% de logements sociaux, est en conformité avec l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, qui impose aux villes de plus de 3.500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50.000 habitants d'avoir plus de 20% de logements locatifs sociaux sur le total des résidences principales.

En application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitat, le Conseil municipal de la Ville de Limoges doit se prononcer sur les objectifs triennaux de construction de logements sociaux prévus par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Limoges Métropole 2012-2018.

Ce programme, qui fixe les grandes orientations en matière d'habitat et de constructions, préconise de réaliser, à Limoges, 800 logements par an, dont 20 % de logements sociaux, soit 160 logements.

Compte tenu du niveau de logements sociaux déjà réalisés, qui représentent 25 % de la production neuve sur les trois dernières années, le Conseil municipal décide de ne pas confirmer l'objectif de construction de logements sociaux prévu par le PLH de Limoges Métropole en vigueur et de solliciter la révision de celui-ci le plus rapidement possible en proposant un nouveau taux de 10 % de logements sociaux dans la construction neuve et en privilégiant le logement dit « intermédiaire », afin de l'adapter à la réalité du marché local de l'habitat.

ADOPTÉ

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET
Mme Marie-Paule BARRUCHE
M. Bernard VAREILLE
M. Gilbert BERNARD
Mme Danielle SOURY
Mme Geneviève MANIGAUD
Mme Catherine BEAUBATIE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
M. Philippe REILHAC
M. Stéphane DESTRUHAUT
M. Frédéric CHALANGEAS
Mme Sandrine ROTZLER

DOMAINE PUBLIC ET SECURITE - CONVENTION CADRE DE MEDIATION FAMILIALE - DENOMINATION DE VOIES - TRAVAUX DE TERRASSEMENTS GENERAUX - GROUPEMENT DE COMMANDES

DENOMINATION ET NUMEROTAGE DE VOIES

Le Conseil municipal donne son accord aux propositions de dénomination et de numérotage des voies suivantes :

- secteur du Roussillon
 - allée des Floraisons, commençant avenue de Grodno et finissant allée des Jonquilles,
 - allée des Jonquilles, commençant et finissant allée des Floraisons,

- secteur de La Bastide
 - rue Alain GRAFEUIL, commençant rue Auguste Aridas et finissant allée Véronèse,
 - allée Roger DUBAN, commençant rue Alain Grafeuil et desservant un ensemble d'habitations,

- secteur de Grossereix
 - allée Germaine TILLION, commençant route de Grossereix et desservant un ensemble d'habitations,

- secteur du CHU
 - rue du professeur Bernard DESCOTTES, commençant allée Jeanne d'Albret et finissant rue du Docteur Marcland,

- zone d'activités nord
 - rue des Agapes, commençant avenue Louis de Broglie et finissant rue Frédéric Bastiat,

- voie de liaison sud et Pont sur La Vienne
 - boulevard du 21 août 1944, commençant Pont Georges Guingouin et finissant rue de Nexon,
 - pont Georges Guingouin, commençant quai Salvador Allende et finissant boulevard du 21 août 1944,

- voie de liaison nord
 - avenue de La Grande Pièce, commençant rue des Essarts et finissant en limite de commune du Palais sur Vienne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES ET LIMOGES METROPOLE - APPEL D'OFFRES
OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX DE
TERRASSEMENTS GENERAUX**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de travaux de terrassement sur les infrastructures routières.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'une procédure de consultation mise en œuvre par Limoges Métropole au nom du groupement, à l'issue de laquelle un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution de sa part de marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MEDIATION FAMILIALE ET A L'ESPACE DE RENCONTRE EN HAUTE-VIENNE

La médiation familiale est un processus de construction ou de restauration du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes connaissant des situations de rupture ou de séparation. Un médiateur familial, tiers indépendant qualifié, sans pouvoir de décision, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication et la gestion des conflits familiaux.

L'augmentation des conflits familiaux, notamment dans le cadre des séparations conjugales et l'accroissement parallèle des situations de détresse, voire de violences, vécues par les enfants conduisent la justice à faire appel aux services de médiation familiale.

Le Protocole départemental de la médiation familiale définissant les principes généraux de mise en œuvre de la médiation familiale, conclu pour la période 2011-2012 entre la Cour d'Appel de Limoges, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Ville de Limoges, a été renouvelé pour l'année 2013.

Pour la période 2014-2015, la Caisse d'Allocations Familiales propose, à présent, une convention départementale, à intervenir entre les partenaires précités et le Département de la Haute-Vienne, couvrant non seulement les services de médiation familiale portés par l'Association Départementale Pour la Protection de la Jeunesse (ADPPJ), mais aussi l'activité de l'espace de rencontre « le Trait d'Union » géré par ALSEA (Association Limousine de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte).

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention, prévoyant, notamment, la participation de la Ville au comité départemental de soutien à la parentalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**URBANISME - MISE A JOUR DE DONNEES CADASTRALES -
PORTAIL "GEOLIMOUSIN" - SIGNALIETIQUE DES COMMERCES -
AUTORISATIONS D'URBANISME**

**MISE A JOUR DES INFORMATIONS FONCIERES ASSOCIEES AU PLAN
CADASTRAL - SIGNATURE D'UN ACTE D'ENGAGEMENT AVEC LA
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) assure la mise à jour du plan cadastral et de ses informations associées relatives à la propriété foncière et au détail des terrains et des locaux.

Ces informations associées servent de base au Système d'Information Géographique et facilitent la lecture du territoire.

Dans ce cadre, la Direction Régionale des Finances Publiques du Limousin et de la Haute-Vienne (DRFIP) peut mettre à disposition de la Ville de Limoges ces informations foncières.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques en vue de la délivrance de données cadastrales à caractère personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CHARTRE D'ADHESION AU PORTAIL PUBLIC D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE "GEOLIMOUSIN"

Depuis de nombreuses années, le service Géomatique de la Ville met à disposition des documents d'urbanisme dématérialisés, sur le portail Intranet mais aussi sur le site Internet de la Ville de Limoges.

Un portail public d'information, dénommé « GéoLimousin », a été mis en place à l'échelon régional, dans le cadre d'un partenariat associant, notamment, les services de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics et au sein duquel les collectivités adhérentes peuvent verser leurs données mais aussi récupérer celles créées par d'autres organismes.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la charte d'adhésion à ce portail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SIGNALETIQUE DES COMMERCES DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Un des objectifs des actions menées dans les quartiers prioritaires est de favoriser le maintien des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales.

Face au manque de valorisation qui peut prévaloir dans certaines zones urbaines sensibles, il est envisagé, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, d'installer une signalétique de proximité pour les commerces et services de certains quartiers de la Ville, afin d'améliorer leur lisibilité, d'informer sur les produits et services proposés, et de diversifier leur clientèle.

Sont concernés :

- le centre commercial du Val de l'Aurence au carrefour d'Oradour sur Glane,
- les commerces du Vigenal situés boulevard des Lilas,
- les services sis allée Marcel Proust, à Beaubreuil,
- le centre commercial de La Bastide.

Le montant de ce projet est estimé à 25 000 € T.T.C Des subventions sont attendues du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, à hauteur respective de 33 % et de 17 % de ce montant.

Le Conseil municipal :

- 1) donne son accord au renforcement de la signalétique concernant les équipements précités et décide que cette opération sera traitée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- 2) autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les conventions éventuelles à intervenir dans le cadre de cette démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAITEMENT DES GRAFFITIS

Depuis 2005, la Ville de Limoges procède, à titre gracieux, à l'effacement des tags et des graffitis sur les façades des immeubles privés et des bâtiments et édifices publics, dans un périmètre d'intervention basé sur celui de la CARPP (Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine), ainsi que sur les axes majeurs de circulation.

A ce titre, 21.289 m² de tags ont été traités depuis 2005, pour un budget annuel moyen de 37.000 €.

Le faible taux de récurrence constaté sur ces secteurs permet d'envisager l'extension du dispositif en conservant sensiblement le même budget.

Ainsi, une surveillance assidue et un nettoyage régulier seront opérés dans les secteurs sauvegardés, touristiques et commerciaux.

De plus, en dehors de ces secteurs, la collectivité procédera, après signature d'une convention d'intervention, au nettoyage des tags à la demande des propriétaires, sur un périmètre désormais élargi aux limites communales.

Le Conseil municipal :

- décide l'extension du périmètre d'intervention aux limites communales,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire aux fins envisagées,
- décide que les prestations de dégraffitage seront traitées par voie d'appel d'offres restreint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des opérations suivantes :

- Clubs loisirs seniors Jean Montalat et Victor Thuillat : mise en place de surtoitures,
- Palais des sports de Beaublanc : travaux d'aménagements de la zone vestiaires,
- Piscine de Saint-Lazare : création de vestiaires pour le personnel,
- Service funéraire Impasse Babeuf : ravalement des façades et réfection du mur en limite de propriété,
- Centre Culturel Municipal Jean Gagnant : changement des menuiseries extérieures (portes de l'entrée principale et portes donnant accès à la terrasse),
- Parc animalier de l'Aurence : aménagement d'une salle pédagogique dans les anciens vestiaires des espaces verts,
- Ecoles maternelles du Grand Treuil, Léon Berland et Cognac : création d'abris à vélos,
- Ecole maternelle René Blanchot : création d'une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Bâtiment administratif, rue Jean-Pierre Timbaud : remplacement des menuiseries extérieures,
- Halte-jeux « Les Petits Mômes » de Landouge : mise en place d'un bâtiment modulaire,
- Caserne Marceau : transformation de locaux.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Alain RODET

Mme Marie-Paule BARRUCHE

M. Bernard VAREILLE

Mme Geneviève MANIGAUD

Mme Catherine BEAUBATIE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

M. Philippe REILHAC

M. Stéphane DESTRUHAUT

Mme Sandrine ROTZLER

**ESPACES VERTS - TRAVAUX DANS LE PATRIMOINE BATI -
MOYENS GENERAUX ET INFORMATIQUE - ATTRIBUTION DE
MARCHES - AVENANTS - GROUPEMENTS DE COMMANDES**

**ENTRETIEN DE BOISEMENTS EN DIVERS SITES DE LA VILLE DE LIMOGES -
APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHE**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la réalisation de prestations d'entretien de boisements en divers sites de la Ville.

La commission d'appel d'offres, réunie les 10 juillet et 1^{er} septembre 2014, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet au groupement d'entreprises SAS Vallade-Delage (mandataire), SARL Tallet et Fils et SARL Dupuy-Geoffray pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2014, renouvelable trois fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX A REALISER DANS LE PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE
LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE, DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES EXPOSITIONS DE
LIMOGES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AVENANTS AUX
LOTS N° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14**

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale, a conclu plusieurs marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, avec les sociétés suivantes, pour la réalisation de travaux dans le patrimoine bâti :

- lot n° 2 : Gros œuvre - Terrassement : Société EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN,
- lot n° 3 : Plâtrerie : Société PIERRE FAURE,
- lot n° 4 : Menuiserie bois artisanale, industrielle - Charpente bois : groupement BLANCHON/FORNIELES et Fils dont le mandataire est la Société BLANCHON,
- lot n° 5 : Menuiserie aluminium et matériaux plastiques - Miroiterie, glace : Société MIROITERIE RAYNAUD,
- lot n° 6 : Serrurerie : Société ART STEEL,
- lot n° 7 : Couverture - Zinguerie : Société SOPCZ SCOP/SA,
- lot n° 8 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage corps de chauffe : Société GENDRE FRERES,
- lot n° 9 : Peinture et lot n° 14 : Revêtement sol souple : Société AIRES,
- lot n° 10 : Electricité : Société AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES,
- lot n° 11 : Faux plafonds : Société LECOMTE,
- lot n° 12 : Etanchéité : Société SMAC,
- lot n° 13 : Carrelage - Faïence : Société VINET.

Ces marchés arriveront à échéance le 15 octobre 2014 pour les lots n° 2 à 4 et 6 à 14 et le 17 octobre prochain pour le lot n° 5.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure qui sera mise en œuvre pour la conclusion de nouveaux marchés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux marchés susvisés, prolongeant leur durée de six mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ARTICLES DE PLOMBERIE ET DE SANITAIRE POUR LES
SERVICES DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE ET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR -
ATTRIBUTION DE MARCHES**

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie Municipale de l'Abattoir, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en quatre lots pour l'acquisition d'articles de plomberie et sanitaire.

La commission d'appel d'offres, réunie les 4 et 15 septembre 2014, a attribué :

- le lot n° 1 « Fourniture d'articles de plomberie, sanitaire et accessoires » à la Société Distribution Sanitaire Chauffage (DSC) / Cedeo,

- le lot n° 2 « Fourniture de tubes et raccords PVC et accessoires » à la Société Frans Bonhomme,

- les lots n° 3 « Fourniture de tubes et raccords plomberie et accessoires » et n° 4 « Fourniture d'articles de plomberie industrielle et accessoires » à la Société DEMUSSI.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les sociétés susvisées, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE D'ARTICLES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION POUR
LES SERVICES DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE, DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE ET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR -
ATTRIBUTION DE MARCHES**

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie Municipale de l'Abattoir, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en trois lots pour la fourniture d'articles de chauffage et de climatisation.

La commission d'appel d'offres, réunie les 4 et 15 septembre 2014, a attribué le lot n°1 « Fourniture de chaudières et accessoires » et le lot n°3 « Fourniture d'articles et de pièces détachées chauffage » à la société TEREVA.

Le lot n°2 « Fourniture de climatisation, accessoires et pièces détachées » a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec la société précitée, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE MATERIEL MICRO INFORMATIQUE POUR LES SERVICES
DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LIMOGES METROPOLE, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, DE
LA CAISSE DES ECOLES ET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR -
ATTRIBUTION DE MARCHES**

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et la Régie Municipale de l'Abattoir, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en deux lots, comme suit, pour la fourniture de matériel micro-informatique :

- lot n°1 : fourniture de postes de travail et de périphériques,
- lot n°2 : fourniture d'imprimantes.

La commission d'appel d'offres, réunie les 4 et 15 septembre 2014, a attribué les deux marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet à la société QUADRIA, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces marchés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FOURNITURE DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE
LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, DE LA CAISSE
DES ECOLES ET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR - ATTRIBUTION
DE MARCHES**

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et la Régie Municipale de l'Abattoir, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en six lots pour la fourniture de mobiliers.

Par délibération en date du 8 juillet 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir concernant :

- le lot n°1 : fourniture de mobilier administratif, avec la société MERLIN FRERES BUROMASTER,
- le lot n°4 : fourniture de sièges, avec la société QUADRIA.

Après analyse des dossiers relatifs aux lots restant à attribuer, la commission d'appel d'offres, réunie le 15 septembre 2014, a retenu les prestataires suivants :

- lot n°2 : fourniture de mobilier d'aménagement intérieur : société ECOTEL-HALL CERAMIQUE,
- lot n°3 : fourniture de mobilier industriel : Société d'Exploitation des Etablissements BEAUBELIQUE INDUSTRIE,
- lot n°5 : fourniture de mobilier petite enfance : SAS MATHOU CREATIONS,
- lot n°6 : fourniture de mobilier de gérontologie : société MMO.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les sociétés précitées, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE D'OUTILLAGE - APPEL D'OFFRES
OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDE - CONVENTION
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE
LIMOGES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE
ET LA REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Régie municipale de l'Abattoir pour la fourniture d'outillage.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE D'ARTICLES DE QUINCAILLERIE -
APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDE -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES
METROPOLE ET LA REGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Régie municipale de l'Abattoir pour la fourniture d'articles de quincaillerie.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE TISSUS ET PRODUITS DE
DECORATION - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHE A BONS DE
COMMANDE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la fourniture de tissus et de produits de décoration.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVENANT N°1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE QUADRIA POUR LA FOURNITURE DE SERVEURS, RESEAUX ET SERVICES ASSOCIES

A l'issue d'une procédure mise en œuvre pour la mise à disposition de matériels informatiques, de logiciels et de services associés en plusieurs lots, le Conseil municipal, par délibération en date du 14 octobre 2013, a autorisé le Maire à signer un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, avec la société QUADRIA, constituant le lot n° 2 - Fourniture de serveurs, réseaux et services associés, pour une durée de 4 ans, à compter du 14 novembre 2013.

La société précitée a proposé d'intégrer à ce marché la maintenance de matériel acquis antérieurement par la Ville, dont la période de garantie est achevée.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 8 septembre 2014, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir à cet effet au marché susvisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AIRE DE STATIONNEMENT DES CARAVANES DES INDUSTRIELS FORAINS PARTICIPANT A LA FETE FORAINE D'HIVER - REDEVANCE D'OCCUPATION

Les caravanes des industriels forains qui participent à la fête foraine d'hiver au Champ de Juillet sont accueillies sur l'esplanade de l'Aurence du Parc des Expositions et sur le parking situé rue Henri Frenay.

Pour le prochain séjour, prévu du 2 décembre 2014 au 8 janvier 2015, le Conseil municipal fixe, comme suit, la redevance d'occupation due, à ce titre, par les industriels forains :

- 16,24 € le mètre linéaire par caravane ou semi-remorque,
- 507,50 € de forfait par caravane non déclarée avant la manifestation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ